



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



ARCHITECTES

LES CHANTIERS DU CROA

INTERVIEW
SYLVIA GHIPPONI
P 5 À 7

1,75€



ÉCONOMIE

BASTIA,
CROIRE AU E-COMMERCE
DE PROXIMITÉ
P19

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

DETTI È FATTI P8 • AGENDA P17

SOLIDARITÉ P18

CARNETS DE BORD P34

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

"OGHJE U STATU VI PORGHJI A MANU"

AH IÈ, NI?

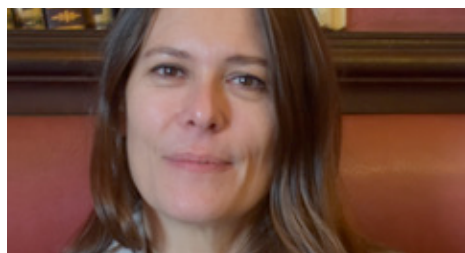


À LA UNE

ARCHITECTES

LES CHANTIERS DU CROA

INTERVIEW SYLVIA GHIPPONI P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOLIDARITÉ **UNE PREMIÈRE POUR LES RESTOS**ÉCONOMIE **BASTIA, CROIRE AU E.COMMERCE DE PROXIMITÉ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P19

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition
Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction
Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat
Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Da u dì à u fà...

Hè un discursu chì era assai aspittatu. U ministru di l'Internu Gérald Darmanin era in Aiacciu, issu luni, pà a cumemurazioni di i vinticinqui anni di a morti di Claude Erignac. Cinqui anni dopu à i parolli di u Presidenti di a Republica prununziati in u listessu locu, carrughju Colonna d'Ornano. À l'epica, Emmanuel Macron avia surpresu, dicendu chì l'assassiniu di quillu chì fù prifettu di Corsica «ùn si pò avucà», nighendu cusì u dirittu fundamintali di a difesa è fendu torna purtà u pesu d'un piccatu à tuttu u populu corsu. Dopu à l'agressioni murtali annu d'Yvan Colonna in a prighjoni d'Arles, tutti i manifestazioni chì ci sò stati, l'evoluzioni di i cartulari di Pierre Alessandri è Alain Ferrandi, eppo i discussioni piantati trà l'eletti di a Corsica è u governu nant'à l'avvena di l'isula, l'attesa era maiò issu 6 di far-raghju di u 2023. Si trattava di ghjirà una paghjina d'una storia cumuna turmentata è di pruvà à scriva i primi filari nant'à un fogliu novu. Un capitulu di rispettu mutuali. Duranti un bellu quartu d'ora, Gérald Darmanin hà soprattutto salutu a mimoria di Claude Erignac, u so impegnu pà a Republica. Ma u ministru di l'Internu hà dinò apartu una via pà u futuru. Hà dittu ch'ellu «hè ora d'inaugurà, inseme, u principiu di a seguita». Chì u governu hè prontu, ch'ellu aspetta, ch'ellu porghji a manu à tutti i Corsi voluntarii, in cerca di paci è di fraternità, ch'ellu pruponi di «traccià inseme a strada istituzionali, ecunomica, culturali chì parmitterà à a Corsica di francà stu seculu cù l'amori è u sustegnu di a Republica». S'è u tonu ùn hà più nulla à chì veda cù a cerimonia d'umaghju di u 2018, chì creditu dà à stu discursu? I mesi è l'anni chì venini a ci diciarani. Ci hà da vulè veramenti chì, da i dui parti, un veru travaghju seriu s'ghjiri rializatu da sbuccà nant'à una suluzioni chì pudissi purtà a nostra isula nant'à un camminu più fiuritu, induv'ella tinarà a so identità, senza mai tradisciasi. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sarténais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire : journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Le malheur des uns fait le bonheur de ceux pour qui «y'a pas de hasard». Après la «plandémie» de Covid, les vaccins à la 5-G, les masques qui ne filtrent rien mais qui pourtant asphyxient, le «bobard» du changement climatique, ce que *Le Parisien* a qualifié de «vieux serpent de mer du conspirationnisme» a refait surface après les séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie le 6 février. Deux jours plus tard, on dénombrait plus de 9500 morts et, alors que les sauveteurs se livraient à une course contre la montre pour retrouver des survivants, le froid menaçait d'alourdir ce bilan. Une partie de la communauté Twitter a appelé à soutenir les initiatives en vue de venir en aide aux victimes. Avec, au vu du peu de «like» et de retweets, un succès modeste pour un réseau qui se veut social. On en a vu prôner au contraire le «chacun pour soi, c'est pas mon problème»; les mêmes, parfois, qui s'alarment des conséquences éventuelles de cette catastrophe sur l'approvisionnement en gaz et les tarifs de l'énergie chez eux. Pour de nombreux autres, que le sauvetage d'enfants laissait plutôt indifférents, la seule nouvelle digne d'intérêt était qu'un joueur international de foot ait été retrouvé vivant: quand le ballon rond va, tout va! Puis il y a donc eu la cohorte de ceux pour qui tout désastre s'inscrit forcément dans un vaste plan machiavélique et qui ont ressorti de leurs X-files le High frequency active auroral research program (HAARP). Cet observatoire de recherche américain voué à l'étude de l'ionosphère et doté d'un puissant émetteur radio à haute fréquence dissimulerait (mal, bien sûr!) selon eux un programme militaire -une arme qui renvoie l'arsenal nucléaire au Néolithique- top secret. Tout le monde le sait d'ailleurs, sauf ceux qui veulent fermer les yeux. Le #HAARP a tourné, assorti d'allusions ou d'accusations: c'est un coup de l'ONU, ou de l'OTAN, ou des USA, ou des trois, car n'oublions pas que tout est lié! À voir tous ces génies «sans avoir jamais rien appris», on se prend à rêver à la chanson qu'aurait pu écrire Boris Vian à propos de tout ça, lui donc l'oncle, «fameux bricoleur, faisait en amateur des bombes atomiques»... ■ EM



Agence France-Presse @afpfr · 3h

⚠ Images difficiles

Les recherches de rescapés se poursuivent après le puissant séisme dont le bilan, en constante aggravation, dépasse désormais les 5000 morts dans le Sud-Est de la Turquie et le Nord de la Syrie #AFP #AFPTV



Instant Foot @InstantFoot · 9h

🇹🇷 Bonne nouvelle!

Christian Atsu a été retrouvé VIVANT sous les décombres après le tremblement de terre qui a frappé la Turquie. 🇹🇷



MohaRiyad Escanor @moha_escanor · 8h

En réponse à @InstantFoot

Hamdollah, 3000 morts mais 1 joueur de foot a survécu alors ça va mieux 😊



Omwanawintché @AliBongoEstMor · 7 févr.

La #Turquie a exercé son droit de veto, elle s'est opposée à l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN. Boom! Séisme en Turquie, plus de mille morts. Oui, je sais, je suis complotiste parce que je sais faire fonctionner mon cerveau.

#Turkey #TurkeyEarthquake #HAARP



AlexNoMatrifié @AlexSofamous · 15h

Ça n'a rien de naturel!

Regardez toute les vidéos qui sont diffusées... ⚠

Identiques même méthode d'effondrement.. en quelques heures on peut remettre en cause le narratif officiel.. 🇹🇷 🇺🇸 🇫🇮
L'OTAN, L'ONU, L'EU Sont impliqués 🔥



Gavroche @mikalpin · 7h

Nuage étrange en Turquie le 19 janvier 2022, séisme le 6 février.. #HAARP ?

Par ailleurs le séisme a fracassé le gazoduc qui traversait la Turquie jusqu'en Europe. Nous allons vivre une véritable pénurie de gaz, et le marché énergétique étant indexé sur le gaz... bravo aux US.



Youcef Benderbal @yqbenderbal · 20h

D'un côté, les images terribles du tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie. De l'autre, le travail acharné des sauveteurs. Grâce à leur dévouement, une petite fille turque a été retrouvée vivante sous les décombres. Respect.

HUMEUR

Un signal au bord de l'abîme

C'est l'un des symboles les plus frappants du changement climatique à l'œuvre et de l'érosion côtière qui en découle. À Soulac-sur-Mer, en Gironde, la démolition de l'immeuble Le Signal a été lancée le 3 février dernier. Construit en 1967, ce dernier était à l'époque situé à quelques 200 mètres de l'Océan Atlantique. Mais au fil des années, les vagues ont peu à peu grignoté du terrain, au point qu'il ne reste aujourd'hui que quelques dizaines de mètres entre le bâtiment et l'immensité bleue. Devant l'urgence de la situation, les habitants avaient dû être évacués définitivement en 2014. Et les propriétaires entamaient un long combat pour obtenir une indemnisation. Un traumatisme pour ces personnes qui, disent-elles, n'avaient «jamais été prévenues du risque». Même si l'on sait aujourd'hui que l'augmentation du niveau des mers et les affres de l'activité humaine ne feront que renforcer l'érosion côtière au fil du temps. Ainsi, avant que les travaux ne soient lancés, sur place, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a souligné que ce qui s'est produit en ce lieu est «une vision de ce qu'il va se passer dans plein d'autres endroits». D'ici 2100, c'est «20 % du littoral» français et «jusqu'à 50 000 habitations» qui seront concernés par ce phénomène a-t-il même affirmé. En Corse d'ailleurs, de nombreuses maisons sont aujourd'hui ponctuellement léchées par les vagues et pourraient bientôt être menacées d'avoir les pieds dans l'eau, comme du côté de la Marana à Lucciana. Dans ce combat perdu d'avance contre la nature, les incohérences urbanistiques sont bien sûr en cause. Depuis plusieurs décennies, on continue de bétonner à tout crin des lieux que la mer finira par engloutir. On persiste aussi à défricher sans vergogne des terres jusqu'ici préservées et d'imperméabiliser des sols qui deviendront demain de dangereux pièges. Pis, à l'heure où la planète brûle, on s'échine à nier l'impact de l'urbanisation effrénée, on s'acharne à ne pas vouloir voir, à ne pas vouloir changer, à s'obstiner à croire que l'Homme sera plus fort que la nature. Comme le signal d'un monde au bord de l'engloutissement. ■ Manon PERELLI

ARCHITECTES



Photo Anna Livia Giovannetti

En janvier 2023, le Conseil national de l'ordre des architectes a publié les résultats

de l'étude biennale qu'il réalise sur l'état de la profession en France :

Observatoire de la profession d'architecte, Archigraphie 2022.

Dans ce panorama, la Corse se démarque à bien des égards :

une plus importante densité des architectes plus jeunes qu'ailleurs sur le territoire...

État des lieux avec Sylvia Ghipponi, présidente du Conseil régional de l'ordre des architectes (CROA).



Photos Anna Livia Giovannetti

«De plus en plus de collectivités, qui savent qu'elles ne vont plus pouvoir construire dans les prochaines années, ou tout du moins plus autant qu'avant, se tournent vers leur patrimoine existant pour le réhabiliter ou le transformer»

Quels sont les buts et les missions du CROA ?

Nous avons des missions régaliennes à effectuer, comme le contrôle du tableau des inscriptions et des radiations, l'incitation à la formation et le contrôle de la formation, mais aussi de la conciliation... En somme, tout un panel de missions liées à l'exercice du métier. Ensuite, chaque CROA a également des missions plus territorialisées, qui visent à faciliter la pratique de la profession.

Comment se traduit cette spécificité régionale en Corse ?

Nous participons à beaucoup de réunions avec les institutions pour tout ce qui est mise en place des filières. On parle énormément de la filière bois en ce moment, mais ça concerne aussi d'autres matériaux pour lesquels on essaie de développer des filières locales. Il y a une réelle demande dans la profession afin de pratiquer l'architecture d'une certaine façon, sans qu'il n'y ait la possibilité de le faire. Alors si tout n'est pas simple, nous essayons quand même de participer à une évolution avec notre expérience et notre analyse.

On peut constater dans l'étude qu'au niveau national, 9 architectes sur 10 ont travaillé sur des projets de rénovation en 2020 et que 2/3 d'entre eux souhaiteraient le faire davantage. Avez-vous le sentiment que le marché de la rénovation est porteur ?

Oui il est porteur, et je pense que nous n'en sommes qu'au début. De plus en plus de collectivités, qui savent qu'elles ne vont plus pouvoir construire dans les prochaines années, ou tout du moins plus autant qu'avant, se tournent vers leur patrimoine existant pour le réhabiliter ou le transformer. Évidemment, on continuera à construire, mais le Conseil national de l'ordre des architectes considère que 80 % de la ville de demain est déjà construite.

Comment se traduit, dans votre quotidien professionnel et sur le territoire, l'évolution des constructions sur un mode durable ?

Par une implication sur l'existant. Quand on propose une

démolition à un architecte, il va interroger le client sur la potentialité de transformation. On a tendance à ne pas vouloir démolir, ce qui peut sembler à contresens financièrement puisqu'il se dit qu'il est moins coûteux de détruire pour reconstruire, bien que ça ne se vérifie pas à tous les coups. Il y a aussi la question des matériaux biosourcés, géosourcés ou même recyclés, qui nous permettent de réduire notre empreinte carbone. C'est un sujet très vaste. On essaie de réduire notre empreinte carbone par tous les moyens, par la rénovation de l'existant, par les choix de matériaux qui permettent d'être plus efficaces thermiquement... Ça n'est pas simple mais on essaie de se donner les moyens d'y arriver !

En 2020, la Haute-Corse était en deuxième position sur le podium de la densité architecte/habitants, juste après la région parisienne. Est-ce que de tels chiffres s'expliquent uniquement par la croissance démographique de l'île et le besoin de logements qui en découlerait ?

Plusieurs choses peuvent expliquer ça : en Corse on a peu d'entreprises employeuses, on a des petites agences, donc les jeunes architectes fraîchement diplômés qui reviennent s'inscrivent à leur compte alors qu'ils auraient été plus facilement salariés sur le continent. Il y a également la croissance démographique générale, et puis il y a aussi beaucoup d'activité en Corse, beaucoup de constructions, donc beaucoup d'architectes et beaucoup de travail, même si tout le monde ne travaille pas comme il le souhaiterait.

Justement, outre cette densité architectes/habitants, la Corse se démarque par une forte présence de jeunes, alors qu'on observe dans l'Hexagone que les jeunes architectes préfèrent généralement s'installer dans des métropoles ou à proximité immédiate des métropoles. Qu'est-ce qui, selon vous, explique cette singularité corse ?

Le fait que nous n'ayons pas d'école d'architecture peut jouer : les jeunes qui sont partis étudier sur le continent

En 2020, la France comptait 40 architectes pour 100 000 habitants, un chiffre largement en-dessous de la moyenne européenne qui s'établit à 100 architectes pour 100 000 habitants, avec notamment 140 architectes pour 100 000 habitants en Allemagne. Sur les 17 Conseils régionaux de l'Ordre des architectes, la Corse est toujours un des plus petits (280 inscrits en 2021) après la Guyane (62), la Martinique (119) et la Guadeloupe (192) Viennent ensuite les régions le Centre-Val de Loire (482), la Bourgogne-Franche-Comté (560), alors que l'Île-de-France, avec 9539 inscrits, concentre plus d'un tiers des architectes inscrits. C'est à Paris qu'on observe la plus forte densité d'architectes: 26 pour 10 000 habitants. Vient ensuite la Haute-Corse, avec un ratio de 8,8 architectes pour 10 000 habitants. À titre de comparaison, la Haute-Marne n'en compte que 0,8 pour 10 000 habitants. Au niveau national, en 2021, près de 40 % des architectes avaient plus de 55 ans; environ 10 % avaient moins de 35 ans, et environ 50 % avaient entre 35 et 54 ans. Entre 2000 et 2021, l'âge moyen dans la profession a augmenté de 9 %, passant de 47 ans à 51,3 ans en moyenne. La Corse présente la population d'architectes la plus jeune avec une moyenne de 48,8 ans en 2021 et les départements de la Corse sont parmi ceux qui ont la plus forte proportion d'architectes de moins de 35 ans (21 % en Haute-Corse). Au niveau national, l'âge moyen des entrants à l'Ordre était de 37,5 ans en 2021; en Corse, fait exceptionnel, l'âge moyen des entrants en 2021 était de 29,4 ans et 100 % d'entre eux avaient moins de 35 ans. De façon générale, les nouveaux inscrits à l'Ordre privilégient l'exercice en société, c'est également le cas en Corse (60 % des nouveaux inscrits), pour autant l'île reste une région avec une plus grande proportion de libéraux. ■ AN

reviennent majoritairement. En 2019 et 2021, grâce à Parcoursup, nous savions qu'il y avait une cinquantaine de jeunes chaque année qui partaient faire leurs études d'architecture. Cela dit, nous avons en moyenne entre 15 et 30 jeunes par an qui s'inscrivent, donc tous ne reviennent pas, et tous ne sont pas à leur compte.

Les particuliers se tournent parfois directement vers des entreprises de travaux pour réaliser ou rénover leurs maisons. Est-ce que le public a toujours conscience de l'apport de l'architecte?

Non, mais quand le budget est serré, ajouter le coût d'un architecte n'est pas vu comme judicieux. Ceci dit, lorsque le projet est compliqué, le budget alloué à l'architecte permet d'économiser sur d'autres aspects: les entreprises pourront faire des offres plus précises et la gestion du chantier sera très rigoureuse. Il ne s'agit pas que de faire du dessin, il y a toute la phase consultation et exécution, et puis engager un architecte jusqu'à la fin du chantier c'est avoir des garanties.

L'étude démontre que les architectes sont très attentifs à l'utilisation de matériaux biosourcés. La Corse s'inscrit-elle dans cette tendance ou la profession rencontre-t-elle des freins (difficultés d'approvisionnement, maîtres d'ouvrages peu sensibilisés)?

Il y a eu une sensibilisation des maîtrises d'ouvrages publiques, parce qu'il y a beaucoup d'appels à projets et d'élus impliqués. Ça commence aussi du côté des maîtres d'ouvrages privés, mais ça nécessite du temps et un coût supplémentaire, ce qui n'est pas toujours évident; donc il faut qu'il y ait une vraie démarche, presque militante, de leur part. Il y aurait peut-être des aides à prévoir... Au niveau national, une pétition circule pour que la TVA sur les matériaux biosourcés et géosourcés soit abaissée à 10 % par exemple. L'approvisionnement en matériaux est essentiellement extérieur, mais on peut développer cette fameuse filière bois. Plusieurs agences travaillent en ce sens, comme l'agence Orma Architettura qui essaie d'uti-

liser le bois local. On peut aussi noter le cas de Serra di Scopamène, dont le maire a utilisé le bois local d'une forêt non entretenue pour la construction et pour le chauffage des logements communaux. On adore ce projet de l'Agence RnB, qui a une dizaine d'années mais qui n'a pas encore fait assez de petits! [rires]

Le CROA organise également de nombreuses actions à destination du grand public dont les Appuntamenti d'Architettura. Y avait-il une demande? Quels thèmes attirent plus que les autres?

Les Appuntamenti ont été organisés par le précédent conseil, dont le président était Sébastien Celeri. Au départ, il s'agissait de non-architectes, qui parlaient à des architectes. Le but n'est pas de faire des conférences d'architectes à architectes, mais plutôt de mettre en évidence les liens entre l'architecture et les autres domaines... Ce qui ne nous empêche pas de parler aussi d'architecture: nous avons invité Philippe Madec, Bernard Quirot, Jean-Christophe Quinton... Et c'est quand on parle d'architecture que ça attire le plus de non-architectes.

Le CROA s'est aussi mobilisé pour la formation, avec notamment le projet de création d'une Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qu'il a porté avec l'Université de Corse et l'Ecole d'architecture de Versailles...

Le but, à terme, est la création d'une école d'architecture en Corse. Mais l'ouverture de l'HMONP en septembre 2023 est déjà un grand pas, ça permettra aux étudiants de faire leur 6^e année d'études ici. Le précédent conseil avait œuvré pour l'ouverture d'un DU d'architecture à Corte, il y avait eu deux sessions en 2019 et 2021 et ça fonctionnait bien. Il y a aussi un DU d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à Paoli-tech, porté par Flora Mattei. On est un des seuls territoires à ne pas avoir d'école d'architecture, alors on aimerait avoir notre antenne, et créer une école innovante, ouverte à tous. Ça prend du temps, mais c'est notre objectif! ■`

Propos recueillis par Anna-Livia GIOVANETTI

COMMÉMORATION DE L'ASSASSINAT DU PRÉFET ERIGNAC

«Écrire une nouvelle page de l'Histoire de la Corse»

Voilà cinq ans que plus aucun membre du gouvernement n'avait assisté à la cérémonie d'hommage au préfet Claude Erignac. Ce 6 février, à l'occasion de la commémoration du 25^e anniversaire de son assassinat, qui a durablement terni les relations entre l'île et l'État, Gérald Darmanin a fait le déplacement à Ajaccio «à la demande d'Emmanuel Macron» et y a livré un discours que beaucoup attendaient comme un geste fort de l'État pour enfin tourner la page sur ce chapitre noir de l'histoire. Si en 2018, le président Macron s'était borné à une attitude de fermeté, le ministre de l'Intérieur s'est pour sa part érigé en promoteur de la paix. Un mot qui reviendra près d'une quinzaine de fois durant le gros quart d'heure de son intervention face à de nombreux élus. Dans cette allocution où chaque mot a été savamment pesé, le «monsieur Corse» du gouvernement a rendu tout d'abord un hommage appuyé à ce préfet «homme de cœur et de conviction» qui, 25 ans après, «nous réunit au service de la paix». «Il ne peut, à la mort de Claude Erignac, n'y avoir qu'une issue, qu'un seul élan, qu'un seul cri: plus jamais ça! Il y a eu trop de drames en Corse, trop de morts, trop de familles qui pleurent», dira-t-il en martelant l'absolue nécessité de «construire durablement la paix. Aujourd'hui, le temps a fait son œuvre et une génération est passée. Si hier l'assassinat du préfet Erignac a plongé la France dans les ténèbres, 25 ans plus tard nous devons faire collectivement le choix de la lumière et des infinies nuances qu'elle relève de la réalité». Il évoquera «ceux qui ne sont pas nés il y a 25 ans et qui n'ont pas connu cette obscurité. Ils ne peuvent pas déployer leurs ailes aujourd'hui s'ils sont tenus par le carcan du ressentiment». Alors, pour «inaugurer, ensemble, «le début de la suite»», le ministre de l'Intérieur annonce: «Il est temps d'écrire une nouvelle page de l'Histoire de la Corse. D'inscrire dans le marbre et dans l'avenir la paix, que chacun se sente infiniment respecté. Le gouvernement de la République y est prêt. Il vous attend». À cette main tendue, il pose toutefois une condition sine qua non: «Cette nouvelle page de la Corse ne peut être écrite qu'avec les Corses eux-mêmes, avec leurs représentants et avec ceux, qui comme nous je l'espère, portent une certaine idée de la France». Il lance «Les morts nous regardent», comme un ultime message à l'adresse des élus qu'il rencontrera à nouveau lors d'un déplacement sur l'île mi-février. Une rencontre est par la suite prévue le 24 février au matin à Beauvau pour enfin reprendre les discussions du processus sur l'avenir institutionnel de la Corse, trop longtemps interrompues. ■ MP

RÉFORME DES RETRAITES

Les syndicats préparent une grande mobilisation

Le face-à-face sur la réforme des retraites se poursuit entre le gouvernement et ses opposants. Depuis le 6 février, sur les bancs de l'Assemblée nationale, les députés sont invités à se pencher sur plus de 20 000 amendements, le tout dans une ambiance de pugilat. Dans la rue, ce sont les syndicats qui dictent le rythme. Après les journées de mobilisation des 19 et 31 janvier 2023 qui ont vu défiler pas moins de 5 000 personnes dans les rues de Bastia et d'Ajaccio, ce 7 février marquait la troisième journée de mobilisation. Si à Paris, les syndicats ont fait le choix des cortèges, en Corse c'était le format du rassemblement en fin d'après-midi qui a été choisi par l'intersyndicale [CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, STC, FSU et UNSA]. Objectif: permettre au plus grand



nombre de se mobiliser après le travail sans forcément poser un jour de grève. Ils étaient un peu moins d'un demi-millier à Bastia et Ajaccio. Loin des cortèges des deux précédentes mobilisations. Cette troisième journée d'action a été l'occasion pour les leader syndicaux d'appeler au rejet massif de la réforme non sans évoquer ses conséquences pour la Corse où une majorité de salaire tournent autour du Smic et où 4 000 chômeurs ont plus de 55 ans, rappellent les syndicats qui ont vocation à mobiliser les troupes pour les manifestations à venir, notamment celle 11 février. Un samedi, jour de congé pour beaucoup de salariés, afin de permettre aux salariés du privé qui ne peuvent faire grève de rejoindre les manifestations. Objectif: faire descendre le plus de monde dans les rues et maintenir la pression sur le gouvernement. Reste à voir si cet appel sera entendu. Une chose est sûre, on se félicite de l'union syndicale et des tours de force durant le mois janvier qui ont vu défiler des milliers de personnes. Pour autant, les manifestations seront-elles suffisantes pour faire plier le gouvernement et entraîner le retrait du projet de réforme des retraites? Philippe Martinez, le patron de la CGT, appelle à durcir le conflit. Quelle forme cela pourrait-il prendre en Corse si les syndicats décident d'augmenter la pression? Parmi les manifestants, le souvenir des grèves de 1989 et de 2003 resurgit. De quoi donner un aperçu en cas de durcissement du conflit. Pour l'instant on se dispute surtout dans l'hémicycle. Affaire à suivre. ■ JE

Photo JE



CREATION SOCIETE

N° 01



INGENIERIE CONSEIL ET EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE MATHIS

204, Avenue du Colmar

67100 Strasbourg - 03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

SCI LML

Avis est donné de la constitution le 25/01/2023, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière ;

DENOMINATION : LML ;

SIEGE SOCIAL : 25, rue Rapalli, 20214 Calenzana ;

OBJET : L'acquisition, l'administration, le contrôle et la gestion d'immeubles et de dépendances, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou agricole ;

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS ;

CAPITAL : €1.000, constitué en totalité d'apports en numéraire ;

CO-GERANCE : Madame Laetitia NIETO née STUYE et Monsieur Pascal NIETO, demeurant ensemble 25, rue Rapalli, 20214 Calenzana ;

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants. Les autres cessions sont soumises à agrément.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 20 janvier 2023, à COGNOCOLI-MONTICCHI.

Dénomination : ACCOMPAGNEMENT FORMATION EMPLOI.

Siège : AFE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée. **Siège social** : Lieu-dit A Stadda, 20213 Cognocoli-Monticchi.

Objet : - Le conseil gestion - La formation : Formation continue pour adultes, organisation de stages de formation à l'usage des chefs d'entreprises et de leurs Salariés ; organisation de stages pour adultes dans tous les domaines conseil d'affaires et de gestion organisation test psychotechniques.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Fabien FRASSATI, demeurant Lieu-dit Suaralta - Route d'Afa - 20167 Sarrola-Carcopino

Gérant : Monsieur Sylvain PISTICCINI, demeurant Lieu-dit A Stadda - 20213 Cognocoli-Monticchi

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Les gérants,

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 1 février 2023, à Bastia.

Dénomination : SAS OSTEO INVEST.

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : Les Collines II - Allée des Arbousiers - 20600 Furiani.

Objet : L'activité de sièges sociaux, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

- Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance technique, financière, comptable, commerciale, juridique ou autres.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- L'animation d'un groupe de sociétés.

- L'acquisition, la gestion, la cession de tous biens immobiliers..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros divisé en 10 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : Président : Monsieur Antony BONEL - Les Collines II - Allée des Arbousiers - 20600 Furiani.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 04

Cabinet GOMOND Avocats d'Affaires

20, Rue Verte - 76000 Rouen

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 2 janvier 2023, il a été constitué une SELARL dénommée : SELARL CAMARUS

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire.

Siège social : Avenue George Pompidou à Porto-Vecchio [20137]

Capital : 240.000 euros

Gérance : Monsieur Romain PLOUX, demeurant MACCHIA DI CERVI, 1865, route de l'Ancienne Voie Ferrée à San Gavino Di Carbin [20170]

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Cuttoli-Corticchiato du 01/01/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CARBONARII

Siège : C.S.

Siège : Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Puccinascu, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet :

- la réalisation de mission de conseil en gestion de développement de projet compensation carbone, réalisation des dossiers dans les normes légales pour le compte des clients.

- le portage et la réalisation de projet en compensation carbone.

- la participation au développement de Start up ou entreprise innovante liées aux objectifs bas carbone.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Jean Sylvestre Miramond, demeurant Lieu-dit Puccinascu, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP à ZONZA [20144] du 30/01/2023, constitution de la Société "IMMO PINIOLO".

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Quartier Piniolo, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 en numéraire.

Objet : La construction, l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location, la prise en location, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, ainsi que la vente de tous immeubles et droits immobiliers ; la prise de participations dans des sociétés civiles.

Exercice du droit de vote : chaque part donne droit à une voix.

Agrément : Toute Cession de parts, y compris entre associés, doit être agréée par ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 des parts.

Gérants : M. Alexandre MOLL né le 22/09/1984 à MONT DE MARSAN [40], et Madame Alicia FROUIN née le 23/03/1988 à FONTENAY LE COMTE [85], demeurant ensemble 525, Route de la Rêche.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CMC

FORME : Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL : 15, Rue Clémenceau, 20260 Calvi,

OBJET : Restauration traditionnelle

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Jean-Paul NEGRONI demeurant Immeuble la Rose-raie - 1, route de Santore - 20260 Calvi

- Monsieur Thomas ORSINI - AGOSTINI demeurant Résidence Cantonelo - Ap-part 2 - 20214 Calenzana

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08



Etude de Maîtres

Antoine GRIMALDI

Jean-Yves GRIMALDI

Notaires Associés

à Bastia (Haute-Corse)

2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, le 1er février 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

ANGHJULU LUIGI.

Le siège social est fixé à : LUCCIANA [20290], Chioso di Pineto

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000,00eur.

Les apports sont numéraires.

Le premier gérant est Madame Maria QUERCI demeurant à LUCCIANA [20290], Lieu-dit Pineto.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le notaire.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 6 février 2023, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : LA PLACE PORTA

Siège : 8, Cours Sœur Amélie - 20100 Sartène

Objet : La création, l'exploitation, la location-gérance de tous fonds de commerce de débit de boissons, glacier, bar, salon de thé et de restauration sur place ou à emporter.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3.000 euros, composé de 100 parts sociales de 30 euros chacune

Apports en numéraire : 3.000 euros entièrement libérés à la constitution

Co-Gérants :

1/- M. CORNEILLE Thomas demeurant 2 Cours Sœur Amélie - 20100 SARTENE,

2/- M. COLONNA D'ISTRIA Jean-François demeurant Route de Viggianello - Villa Andria - 20110 VIGGIANELLO,

nommés pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Consentement des ¾ des associés conformément aux dispositions statutaires.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

DRIVE IN CASA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1800 euros
Siège social : Haut de Croce
20140 Moca-Croce

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOCA-CROCE du 25 janvier 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : DRIVE IN CASA
Siège : Haut de Croce, 20140 Moca-Croce

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1800 euros

Objet : Le transport routier de fret à caractère interurbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises, emballées ou non, lors de déplacement de courte et longue durée, l'activité de commissionnaire de transport de marchandises.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Virginie, Josépha, Jeanne ETTORI, demeurant Haut de Croce, 20140 Moca-Croce

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

N° 11



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI
Jean-Yves GRIMALDI
Notaires Associés
à Bastia (Haute-Corse)
2, rue Chanoine Colombani.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 6 février 2023 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutilité à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

La société est dénommée : SCI ELENA.
La société social est fixé à : BIGUGLIA (20620), chemin de Zucculana, Immeuble Le Titien.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000,00EUR

Les apports sont numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jean-Charles DOMINICI demeurant Chemin de Zucculana, Immeuble Le Titien, 20620 BIGUGLIA.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 12



Olivier PELLEGRI
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegri.olivier@orange.fr

CLEMENTINE

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : 5, Rue Faggiannelli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 07/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CLEMENTINE
Siège social : 5, Rue Faggiannelli, 20200 Bastia

Objet social : Achat, la location, la gestion de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Paul Louis, Gaston, Gérard TRANI, de nationalité française, demeurant 5, Rue Faggiannelli, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 23 janvier 2023, à Calacuccia.

Dénomination : EMMANUEL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège social : Lieu-dit Ghiarghione - D 84 - 20224 Calacuccia.

Objet : Exploitation d'une résidence de tourisme par la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de

repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Cette résidence de tourisme pourra se situer en tous lieux, et notamment Lieu-dit Ghiarghione, D 84, 20224 Calacuccia.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros divisé en 500 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions, même entre associés, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : Président : Madame Anna-Livia MORDICONI 443, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

MODIFICATION GERANT

N° 14

SCI LES ASPHODELES

Société Civile

Au capital de 762,25 euros

Siège social : Village, 20147 Partinello
390 669 554 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérant Pascale ONIDA, demeurant Village, 20147 Partinello, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2023. Modification sera faite d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 15

LE BRIGANTIN

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 12, Rue Spinola
Vieux Port - 20200 Bastia
495 341 430 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérant Monsieur Christophe POLLET, demeurant Bâtiment B, Le Wagram, 20200 Pietranera, pour une durée illimitée à compter du 28/11/2022.

Pour avis,
La Gérance.

N° 16

MOTO HALL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 150.000 euros

Siège social : Chemin de Pietralba
20090 Ajaccio
304 914 963 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 28/01/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Alexandre MATTEI de ses fonctions de Co-Gérant à effet au 30 décembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

**EARL du DOMAINE DE SAINT-ANTOINE**

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social :
Domaine de Saint-Antoine
20230 San Giuliano
415093129 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022, les décisions suivantes ont été prise :

- Mr Giocante NEU demeurant San Gavino, 20230 San-Giuliano, a été nommée en qualité de Gérant statutaire en remplacement de Mme Frédérique PIETRI épouse NEU demeurant à 23 Avenue de Trudaine, 75009 Paris, démissionnaire, à compter du 1er janvier 2023. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Gérant.

N° 18

**EARL I FURNELLI**

Entreprise Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 50000 Fr
Siège social : Ldt Furnelli Migliacciaru
20243 Prunelli Di Fiumorbo
RCS 422725648

CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2022, les décisions suivantes ont été prise :

- Mr PAOLI Mathieu Paul François demeurant 14, Parc Cuneo d'Ornano, 20000 Ajaccio, a été nommée en qualité de Gérant statutaire en remplacement de Mr PAOLI Christian demeurant à Migliacciaru, 20243 Prunelli Di Fiumorbo, démissionnaire, à compter du 1er janvier 2023. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 19

EGIMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : ZI de Baléone
Mezzavia - 20167 Afa
844 679 472 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 février 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur PATRICK ROCCA de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant non statutaire, Madame Delphine ORSONI, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée illimitée, à compter du 7 février 2023.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Patrick ROCCA et son remplacement par le nom de Madame Delphine ORSONI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

BODIMMO

Société Civile de Construction Vente
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Mezzavia - 20167 Afa
802 510 180 RCS Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 février 2023 :
Madame Delphine ORSONI, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, a été nommée en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur PATRICK ROCCA.
L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur PATRICK ROCCA sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 21

CACCIARI PERRIN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
43, Lotissement Campo Meta
20600 Furiani
893 559 344 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérant M. Marc, Charles, René PERRIN, demeurant 43, Lotissement Campo Meta, 20600 FURIANI, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2023.

Pour avis,
La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 22

ANTHO PISCINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Gare de Mezzana
Lotissement N 502
20167 Sarrola-Carcopino
851 321 190 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023, le Président de la société par actions simplifiée ANTHO PISCINE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Gare de Mezzana, Lot n°502, 20167 SARROLA-CARCOPINO au : Lieu-dit Padighioni, 20167 PERI à compter du 01/02/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 23

JANA

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.245 euros
Siège social : Rés Pascal Pecora
Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 412 515 124

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence Pascal Pecora - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO au Chemin de Lisa - Route du Vittulo - 20090 AJACCIO à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 24

NEURON

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 71.000 €
Siège social : Lieu-dit Pozzone
20124 Zonza
504 424 029 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de ses délibérations en date du 29 décembre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a transformé la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Les nouvelles mentions sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Président : M. Philippe CHAPAT, demeurant à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (20144), Cirindinu
Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Chaque associé peut se faire représenter par un autre associé ou par toute personne majeure de son choix munie d'une procuration. A défaut d'indication de mandataire sur la procuration, le vote sera réputé être en faveur du projet de résolution présenté par l'auteur de la convocation. Un associé ne peut constituer un mandataire pour voter du chef d'une partie de ses actions et voter en personne du chef de l'autre partie. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions même entre associés sera soumise à l'agrément préalable de la société donné par l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des associés en nombre représentant au moins les 3/4 des voix dont disposent les associés présents, votant à distance ou représentés, le cédant prenant part au vote. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Cette transformation met fin aux fonctions de gérant de Monsieur Philippe CHAPAT. Les autres mentions précédemment publiées ne sont pas modifiées.
RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 25

FITSWIM FAMILY

Société Civile Immobilière
Au capital de 300 euros
Siège social :
Chez Madame Emmanuelle VINCENTELLI
route de la Mer - 20240 Ghisonaccia
840 765 796

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 22/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :
- Remplacer à compter du 01/01/2023 la dénomination sociale FITSWIM FAMILY par FITSWIM COMPANY et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- Transférer le siège social du Chez Madame Emmanuelle VINCENTELLI, route de la Mer, 20240 GHISONACCIA au Zone Commerciale Grand Sud, Lieu-dit San Lorenzo, Centre, 20620 Biguglia, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

**SANTINI BASTELICA
IMMOBILIER**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000,00 €
Siège social : Lieu-dit Pratala
Route d'Alata, 20090 Ajaccio
791 399 082 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2023
- L'assemblée générale décide le changement de dénomination sociale de la SAS SANTINI IMMOBILIER.

La nouvelle dénomination sociale est : SANTINI BASTELICA IMMOBILIER.

- L'assemblée générale décide le changement du nom d'enseigne de la SANTINI IMMOBILIER.

Le nouveau nom d'enseigne est : SANTINI & BASTELICA IMMOBILIER.

- L'assemblée générale décide de l'augmentation du capital social de 1000,00 € portant celui-ci à 2000,00 €.

Modifications des statuts au RCS Ajaccio.

N° 27

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/02/2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer à compter du 01/02/2023, en qualité de Président de la SAS «MFC - MAINTENANCE FRIGORIFIQUE CORSE», au capital de 1000€ immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 751 317 512, la société « MICAELLI HOLDING », au capital de 280.000€, dont le siège social est situé Valle Di la Piata, 20167 TAVACO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro siren 898 327 002, en remplacement de Mr MICAELLI Damien démissionnaire.

La modification résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus est la suivante :

* Ancienne mention :

Le Président de la société est Mr MICAELLI Damien, demeurant Villa Di la Piata, 20167 TAVACO.

* Nouvelle mention :

Le Président de la société est la SAS «MICAELLI HOLDING», dont le siège social est situé Valle Di la Piata, 20167 TAVACO.

Pour avis,
Le Président.

N° 28

PAUL MARIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social :
17, boulevard Général de Gaulle
à Bastia [20200]
R.C.S. Bastia : 913 950 499

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02/02/2023, les associés ont décidés de nommer pour une durée indéterminée :

* Monsieur Michel TERRACHON, demeurant au 11, bis rue Favalelli à Bastia [20200], Président de la société en remplacement de Monsieur Éric LEDER Président démissionnaire.

* Monsieur Jeremy Jonathan TERRACHON, demeurant résidence Sainte Lucie, Bât 4, Chemin de l'annonciade à Bastia [20200], Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur André BERTONCINI Directeur Général démissionnaire.

Pour avis, le Président.

N° 29

SCI LES ASPHODELES

Société Civile Immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Village, 20147 Partinello
390 669 554 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité d'hôtel et hébergement similaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 30

OGLIASTRE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Siège social : Le Village
20140 Serra Di Ferro
RCS Ajaccio 900 425 968

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2023 : Les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 31

JARDIN DU COUVENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : Lieu-dit Jardin du Couvent
20112 Sainte Lucie de Tallano
Ajaccio 422 651 265

Suivant délibération au 31.10.2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

N° 32



COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- Collectivité passant le marché :
Commune de Penta di Casinca
Hôtel de Ville de Folelli - Route de la mer
20213 PENTA DI CASINCA
Téléphone 04 95 36 96 27/Fax : 04 95 36 87 60
E-mail : mairie@pentadicasinca.fr
- Objet du marché :
Réhabilitation et extension de la Halte-garderie à Folelli : Relance du lot n°7.
- Lot 7 : Revêtements de sols
- Caractéristiques principales :
Cette procédure fait suite à une première consultation dont le lot 7 a été déclaré infructueux. Aux termes de l'article L2152-4 du Code de la commande publique, l'offre a été jugée inappropriée car celle-ci n'était pas en mesure de répondre aux besoins et exigences du pouvoir adjudicateur.
- Critères d'attribution :
Qualité technique de l'offre [40%]
Prix de la prestation [60%]
- Procédure de passation des Marchés :
Marché à procédure adaptée ouvert.
- Date limite de réception des offres : Vendredi 03 Mars 2023 à 11 heures.
- Délai de validité des offres : 120 jours.
- Modalités d'obtention du dossier :
Les dossiers de consultation pourront être retirés par voie dématérialisée via le profil acheteur www.klekoon.com.
- Renseignements complémentaires :
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
- auprès de Monsieur le responsable du service technique de Penta di Casinca à l'adresse indiquée : dst@pentadicasinca.com.
- Date d'envoi du présent avis : le Lundi 06 février 2023
- Introduction des recours : Tribunal Administratif de BASTIA
Villa Montepiano - 20407 BASTIA cedex 1
Téléphone : 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 88 55
Adresse Internet : bastia.tribunal-administratif.fr

Le Maire,
Yannick Castelli.

N° 33

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE
M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupeement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : BARRAGE D'ALISGIANI - TRAVAUX DE SECURISATION SUITE EBOULEMENT
Référence acheteur : 2023-013-SI
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Barrage Alisgiani - CHIATRA
Durée : 4 mois.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Se référer au règlement de consultation
Certificats de capacité de travaux acrobatiques
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
10% L'organisation [procédure et méthodologie envisagée] qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux
5% Performances en matière de protection de l'environnement
65% Prix
Renseignements d'ordre administratifs :
CELLULE MARCHE - Tél : 04 95 30 93 28
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 20/02/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 03/02/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 34

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BASTIA

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 09 MARS 2023 à 18:00 au siège de la caisse

avec l'ordre du jour suivant :

- 01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau
- 02 Adoption des statuts révisés
- 03 Pouvoirs pour les formalités.
- 04 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 18:00

à l'adresse suivante :

avec l'ordre du jour suivant :

- Hôtel Ostella - 17 rue du Maréchal Juin - 20600 Bastia
- 01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
- 02 Compte rendu d'activité.
- 03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
- 04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
- 05 Approbation des rapports, du bilan et du compte de résultat et quitus au Conseil d'Administration.
- 06 Affectation du résultat de l'exercice 2022.
- 07 Rémunération des parts sociales « B ».
- 08 Constatation variation du capital social.
- 09 Elections au Conseil d'Administration. 1 siège est à pourvoir [*].
- 10 Pouvoirs pour les formalités.
- 11 Clôture de l'Assemblée Générale.

* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 16/03/2023 et le 30/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

N° 35

SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio
Tél : 04.95.21.49.01 - Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION LE
MERCREDI 15 MARS 2023 à 8H30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO - 4 Boulevard Masséria - 20000 AJACCIO

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Département de la Corse du Sud, commune de Porto-Vecchio :

En la copropriété lieudit « Campicicoli », cadastré D 1264 (13a 70ca) et D 1509 (1a 49ca),

- le lot n°1, soit un appartement de 74,94m² CARREZ, situé au rez de jardin, comprenant une chambre, un dressing, une salle de bain, un W.C., un dégagement, un salon, une cuisine et une buanderie.

MISE A PRIX : 200.000 euros

Visite des lieux le mardi 28 février 2023 de 10h à 12h

Par ministère de Maître Antoine BETTINI [ACTIJURIS 2A - 04 95 77 16 59]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 23 janvier 2023,

POUR EXTRAIT.
[201600225].

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : BARRAGE D'ALISGIANI - TRAVAUX DE SECURISATION SUITE EBOULEMENT

Référence acheteur : 2023-013-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Avenue Paul Giacobbi - 20601 BASTIA

Durée : 4 mois.

Classification CPV :

Principale : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

20% Valeur technique

10% L'organisation, qualification et expérience du personnel

5% Performances en matière de protection de l'environnement

65% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

CELLULE MARCHE - Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 20/02/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/02/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : 2022-3DTM-0309 - Prestations de maîtrise d'œuvre pour travaux de confortement de talus ferroviaires - Missions DET/AOR

Numéro de référence : 2022-3DTM-0309

Date limite de remise des offres : 06/03/2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/02/2023.



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE

SERVICE GESTION INTÉGRÉE DE LA MER ET DU LITTORAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère insertion,

Par arrêté préfectoral n° 2A-2023-02-01-00001 en date du 01 février 2023, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de création d'une servitude de passage des piétons longitudinale (SPPL), le long du littoral de la presqu'île de PINARELLO sur le territoire de la commune de ZONZA. Celle-ci se déroulera durant 16 jours consécutifs du 23 février 2023 à 10h au 10 mars 2023 inclus à 16h.

Monsieur Dominique FARELLACCI, a été désigné par arrêté préfectoral n° 2A-2023-01-25-00001 du 25 janvier 2023, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête sera tenu à la disposition du public, en support « papier » :

* à la mairie annexe de ZONZA - D168A - 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, désignée comme siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h.

Et sous format numérique :

* sur le site internet de la Préfecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html> ;

* sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4466>

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour un accès gratuit au dossier d'enquête :

* à la mairie annexe de ZONZA, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera ouvert à la mairie annexe de ZONZA.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

* par voie postale : Mairie annexe de ZONZA - A l'attention de M. Le commissaire enquêteur - Enquête publique SPPL Pinarello - D168A - 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO ; ces observations écrites seront annexées au registre après visa du commissaire enquêteur ;

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4466>

* par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4466@registre-dematerialise.fr ;

ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie annexe de ZONZA - D168A - 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO :

- le jeudi 23 février 2023 de 10h à 12h et de 14h à 16h ;

- le vendredi 10 mars 2023 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

À l'issue de l'enquête publique, le tracé proposé sera validé par un arrêté préfectoral après approbation par délibération du conseil municipal et publié au recueil des actes administratifs. Toutefois, en cas d'opposition du conseil municipal, le projet de servitude sera validé par décret en Conseil d'État.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-Sud (<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4466>) et en version papier à la mairie annexe de ZONZA.

Contact pour toute information : la Cheffe de l'unité Domaine Public Maritime [2A], Service Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral, Direction de la Mer et du Littoral de la Corse. Téléphone : 04 95 29 08 92 - Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) et de consommables nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des matériels de gyrobroyage et de désherbage [6 lots]

Numéro de référence : 2022-IDGM-0358

Date limite de remise des offres : 06/03/2023 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/02/2023.

al-informateurcorse@orange.fr

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE
PAR LA « SOCIÉTÉ CORSE DE RECHERCHE
ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES »
(SOCOREVA), DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CARRIÈRE
DE METAGABBROS A SMARAGDITES**

Lieu-dit « Verde d'Orezza », commune de Carcheto-Brustico

1ère Insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

DURÉE DE L'ENQUÊTE :

* du 28/02/2023 au 29/03/2023.

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie de Carcheto-Brustico.

LIEUX D'AFFICHAGE DU PRÉSENT AVIS : mairies de Carcheto-Brustico, Piedipartino, Carpineto, Piobetta, Pie d'Orezza, Stazzona, Piedicroce, Rapaggio, Bustanico, Carticasi, Cambia, Campana, Nocarino, Valle d'Orezza, Tarrano et Pietricaggio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, recevra le public en mairie de Carcheto-Brustico, selon les modalités suivantes :

* mardi 28 février 2023, de 9 h à 12 h ;

* mercredi 8 mars 2023, de 9 h à 12 h ;

* mardi 21 mars 2023, de 14 h à 17 h ;

* mercredi 29 mars 2023, de 14 h à 17 h.

Monsieur Gérard PERFETTINI, retraité, ancien administrateur territorial hors-classe, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Carcheto-Brustico.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 35 84 08].

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairie de Carcheto-Brustico, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[<https://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html>].

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4474>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Carcheto-Brustico, et par voie électronique

[ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le 29 mars 2023 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la « Société corse de recherche et de valorisation des ressources naturelles » (SOCOREVA), 26, Casa Ajercaja, 20290 Borgo (tél. : 06 59 68 62 90).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : RD 111 PR : 10+760 Remplacement d'une buse métallique par un cadre béton

Numéro de référence : 2023-3DIP-0035

Date limite de remise des offres : 01/03/2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/02/2023.

AVIS RECTIFICATIF DU 06/02/23

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mél : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2023-013-SI

Objet : BARRAGE D'ALISGIANI - TRAVAUX DE SECURISATION SUITE EBOULEMENT

Remise des offres : Au lieu de : 20/02/23 à 12h00 au plus tard.

Lire : 28/02/23 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

**U LEGNU PÈ
A TRANSIZIONE
ECULUGICA !**

**Installation des
chaudières biomasse**

Aides financières & assistance opérationnelle
Collectivités, Entreprises

Appelez le **04 95 10 98 64**

SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES

7, rue Maréchal Ornano - BP 203

20000 Ajaccio

Tél : 04.95.21.49.01 - Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION LE

MERCREDI 15 MARS 2023 à 8 H 30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO - 4 Boulevard Masséria - 20000 AJACCIO

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de la Corse du Sud, sur la commune de BELVEDERE- CAMPOMORO :

Un terrain cadastré A 664 d'une contenance de 28a 95ca

Le tiers indivis des parcelles cadastrées A 665 et A 528 à usage de chemin d'accès

MISE A PRIX : 10.000 €

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 18 janvier 2023,

POUR EXTRAIT,

[20220248].

Historique brasserie bastiaise

Le Café du Centre

Service tous les midi - Ouvert 7/7

04.95.31.65.12

2 rue Miot, 20200 Bastia

Monsieur Miot

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

WWW.MONSIEURMIOT.COM

DERNIERES MINUTES

N° 44



M-H. DEHEUL-MILHEM
Alexandre MILOT
Notaires

6, Place Garbé - 62140 HESDIN

AVIS DE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Informations concernant les époux :
M. Julian VARGAS-BARRETO et Mme Christelle Hélène Andréa VINCHON, à BRANDO [20222] Villa U Guadone - Hammeau de Mausoleo.

Mariés à la mairie de LA CHAPELLE D'ARMENTIERES [59930] le 18 juillet 1987 Sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts.

Informations concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me DEHEUL-MILHEM Notaire Associée à HESDIN [62140] 6 Place Garbé, le 21/10/2022.

Informations concernant l'opposition :
Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'acquittement de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me DEHEUL-MILHEM Notaire à HESDIN [62140] 6 Place Garbé - BP 115.

Pour avis et mention Me DEHEUL-MILHEM.

N° 45

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LJ 4155210

S.C.E.G.M (SCI)

Villa Michel - RT 20

20250 Santo Pietro di Venaco

RCS Bastia/RM

N°D 824 815 906, 2017 D 8

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

Maison à usage d'habitation sise
Villa Michel - Lieu-dit Taola
Santo Pietro di Venaco [20250].
Cadastre dans ladite commune
Section A Numéro 630

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le liquidateur a déposé au Greffe le 02/02/2023, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal Judiciaire de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA
& Marie-Charlotte BENEDETTI
Greffiers Associés.



04 95 32 04 40

N° 46



B. LEONELLI
Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

« KALLISTE GAMES »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 120.000 €

Porté à 400.000 €

Siège social :

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route de Furiani - [20600] Furiani

R.C.S. : Bastia N° 828 624 593

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Décembre 2022, enregistré à BASTIA le 23 janvier 2023, dossier 2023 00001604, référence 2B04P31 2023 A 00118, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Deux Cent Quatre Vingt Mille Euros (280.000 €) pour le porter de Cent Vingt Mille Euros (120.000 €) à Quatre Cent Mille Euros (400.000 €) par compensation partielle avec une créance certaine, liquide et exigible de la société « SOCIÉTÉ LA RECRE », sur la société « KALLISTE GAMES ».

Cette opération est effectuée par la modification de la valeur nominale de l'action, ramenée de 120 € à 100 €, et la division du capital social de 400.000 € en 4.000 actions de 100 € chacune, numérotées de 1 à 4.000, et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* Article 9 - CAPITAL SOCIAL :

ANCIENNE MENTION : Le capital social fixé à la somme de Cent Vingt Mille Euros (120.000€) est divisé en 1000 actions de 120 Euro chacune.

NOUVELLE MENTION : Le capital social s'élève à la somme de Quatre Cent Mille Euros (400.000€), il est divisé en 4.000 actions de 100 Euros chacune.

Pour avis, Le Président.

N° 47

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Société d'Exploitation de L'Escale
[SARL] - Penta Folelli
20213 Penta-di-Casinca

Activité : Restaurant - Débit de Boissons

RCS Bastia : B 332 758 036, 85 B 95

Date de cessation des paiements : 15/12/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 48

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SASU Neves Constructions [SAS]
Résidence Vanessa
Quartier Monte Carlo
20600 Furiani

Activité : Réalisation de tous travaux de bâtiment, maçonnerie générale, sol, carrelage, cloisons, peintures, enduits, décorations, agencement, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

RCS Bastia : B 849 122 494, 2019 B 196

Date de cessation des paiements : 22/12/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 49

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SASU Ridolfo [SAS]
Avenue Paul Giacobbi
Résidence Saint-Pierre
20600 Bastia

Activité : Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière. Toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels.

RCS Bastia : B 823 103 528, 2016 B 615

Date de cessation des paiements : 01/01/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 50

AVIS DE RECTIFICATION

Dans l'annonce numéro 08 parue dans "l'Informateur Corse" en date du 20.01.2023.

* Il fallait lire :

Le siège social de la SCI CLAIR CALVI est situé boulevard Wilson, Immeuble les Remparts, 20260 Calvi.

* Et non :

Lieu-dit Zucchesi, 20214 Moncale.

Pour avis,
Le gérant.

N° 51



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2023 à BASTIA, enregistré le 27 janvier 2023 au SIE - BASTIA - dossier 2023 00002396 / référence 2B04P31 2023 A 00168 :

ZIMBRIS CASH 4 GOLD SASU, sise 46 Rue Saint Bazile, 13001 Marseille, immatriculée au greffe de Marseille sous le numéro 520524638.

A cédé à : CALLES SASU au capital de 1000 euros, sise Lieu-dit Suertolu, 20215 Vescovato, immatriculée au greffe de Bastia sous le numéro 922403928.

Moyennant le prix de 50000 euros son fonds de commerce de Commerce de détail d'horlogerie, bijouterie, numismatique en magasin spécialisé. Achat, vente d'objet, bijoux en or, argent, platine, diamant, neuf ou occasion en France, à l'étranger, sur internet. Réparation, transformation d'objets, bijoux en or et tous métaux précieux. Vente d'articles de luxe, accessoires, souliers, exploité 11 bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia. Entrée en jouissance au 25 janvier 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publications au BODACC, entre les mains de Me Sébastien SEBASTIANI, Avocat au Barreau de Bastia, 11 bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA.

N° 52

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Clôture de la procédure de Rétablissement Professionnel de :

M. Laurent Tealdi
6, route de Bastia
Lot Linacce
20220 Monticello

Activité : Travaux de plomberie, chauffage

RM Bastia : 504 648 007

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI
Greffiers Associés.

N° 53

MARTINI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 7623 euros

Siège : Lieu-dit Moraschi, Bocognano

20136 Bocognano

Siège de Liquidation :

Lieu-dit Moraschi, Bocognano

20136 Bocognano

403540131 RCS Ajaccio

L'A.G. réunie le 31/12/2022 au Lieu-dit Moraschi, Bocognano, 20136 Bocognano a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Yvan, Jean MARTINI, demeurant 16, Route du Vit-tulo, 20000 Ajaccio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE [20100] en date du 19 janvier 2023, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : PRIMA SERA

Siège : RD 48, Hameau de Tizzano, 20100 Sartène

Objet : La création, l'acquisition, la location-gérance, et la vente de tous fonds de commerce de restauration sur place ou à emporter, de pizzeria, de restauration rapide, et de livraison à domicile.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros, composé de cent apports de dix euros chacune.

Apports en numéraire : 1000 euros entièrement libérés à la constitution.

Président : Monsieur BUREL Lisandru, demeurant à SARTENE [Corse-du-Sud] Lieu-dit Santa Barbara, Villa Erevan, nommé pour une durée illimitée.

Agrément : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 55

TRAVAUX PLUS KMKE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : La Rocade, Bodiccione

Villa Tramoni, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 900 804 980

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de tous travaux d'électricité générale, de dépannage, de domotique, d'installation et d'entretien de chauffage électrique, tous travaux d'installation et d'entretien en courant fort et en courant faible [TV, Téléphonie, Internet, etc.], de VMC, pose de systèmes de sécurité [alarme, caméra, Interphone, etc] et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 56

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", du 13/01/2023, n°6960, concernant la constitution de la Société PHARMA AJACCIO OXYGENE.

* Il fallait lire :

Siège : Les Logis de l'Aqueduc, Bât A, Mezzavia, 20167 Ajaccio.

* Au lieu de :

Siège : Les Logis de l'Aqueduc, Bât A, 20167 Mezzavia.

Pour Avis,

N° 57

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Erbalunga-Brando du 01/04/2004, par M. BARINCI René demeurant à Route du Couvent, 20222 Erbalunga-Brando à la SARL L'ESQUINADE dont le siège social est fixé à Erbalunga - Brando, Ldt Scalco. D'un fonds de commerce de débit de boissons, pizzeria, petite restauration sis et exploité à Ldt Scalco, Erbalunga, 20222 Brando, à l'enseigne « L'ESQUINADE », pour une durée de 1 année à compter du 01/04/2004, renouvelable par tacite reconduction, a pris fin par résiliation amiable le 01/01/2023.

Pour avis,

AVIS DE FIN
DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par la société IL PULCINELLA II immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 790 863 435, au locataire-gérant SOPHIA SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia, sous le numéro 881 375 786, portant sur un fonds de commerce, de Restauration traditionnelle situé à Lot TORRICELLA, route de Saint-Florent, a pris fin le 31 janvier 2023.

Pour unique inscription,
Le locataire-gérant.

N° 59

RENOVATION
CONSTRUCTION
AMENAGEMENT

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 3000 euros

Siège social : Résidence Castell'Verde

Lieu-dit Santa Giulia

20137 Porto-Vecchio

Ajaccio 853 496 255

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2022, les associés ont décidé de modifier l'article ci-dessous des statuts :

Article 7 - Capital Social :

* Ancienne mention :

A la constitution, le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de Trois Mille Euros [3000 €]. Il est divisé en 300 actions de Dix Euros [10€] euros, de valeur nominale.

Ces actions sont numérotées de 1 à 300, attribuées aux associés en fonction de leurs apports, à savoir :

La SARL OLLANDINI ACHAT ET LOCATION, à concurrence de 30 actions, numérotées de 1 à 30 en rémunération de ses apports,

Ci.....30 actions

Monsieur Jean-Marc OLLANDINI, à concurrence de 135 actions, numérotées de 31 à 165 en rémunération de ses apports,

Ci.....135 actions

Monsieur Michaël Anthony GALVEZ-OLLANDINI, à concurrence de 135 actions, numérotées de 166 à 300 en rémunération de ses apports,

Ci.....135 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social,

Ci.....300 actions

* Nouvelle mention :

A la constitution, le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de Trois Mille Euros [3000 €]. Il est divisé en 300 actions de Dix Euros [10€] euros, de valeur nominale.

Ces actions sont numérotées de 1 à 300, attribuées aux associés en fonction de leurs apports, à savoir :

La SARL OLLANDINI ACHAT ET LOCATION, à concurrence de 30 actions, numérotées de 1 à 30 en rémunération de ses apports,

Ci.....30 actions

Monsieur Jean-Marc OLLANDINI, à concurrence de 135 actions, numérotées de 31 à 165 en rémunération de ses apports,

Ci.....135 actions

Monsieur Michaël Anthony GALVEZ-OLLANDINI, à concurrence de 135 actions, numérotées de 166 à 300 en rémunération de ses apports,

Ci.....135 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social,

Ci.....300 actions

.../...

Suite à la cession des 30 actions de la SAS OLLANDINI ACHAT ET LOCATION à Monsieur Michaël Anthony GALVEZ-OLLANDINI en date du 22 novembre 2022, le capital social de 3000 Euros, divisé en 300 actions de Dix Euros [10€] euros, de valeur nominale se répartit comme suit :

Monsieur Michaël Anthony GALVEZ-OLLANDINI, à concurrence de 30 actions, numérotées de 1 à 30 en rémunération de ses apports,

Ci.....30 actions

Monsieur Jean-Marc OLLANDINI, à concurrence de 135 actions, numérotées de 31 à 165 en rémunération de ses apports,

Ci.....135 actions

Monsieur Michaël Anthony GALVEZ-OLLANDINI, à concurrence de 135 actions, numérotées de 166 à 300 en rémunération de ses apports,

Ci.....135 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social,

Ci.....300 actions

Changement de Président :

Monsieur Michaël Galvez-Ollandini est nommé Président en remplacement de Monsieur Jean-Marc Ollandini.

Pour avis, Le Président.

N° 60

FITSWIM FAMILY

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : 26, ZA de Travo

20240 Ventiseri-820885887 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20 DECEMBRE 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée FITSWIM FAMILY a décidé de transférer le siège social du 26, ZA DE TRAVO, 20240 VENTISERI au Zone Commerciale Grand Sud, Lieu-dit San Lorenzo, 20620 Biguglia, à compter du 20 Décembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 61

AVIS

Suivant acte SSP, Madame Béatrice CASTELLANI, demeurant résidence Binda, Bât 3 C, 20090 Ajaccio, a donné à titre de location gérance, à la SASU RFM06 dont le siège social est situé au lieu-dit RENASCA, Chemin d'Acqualonga, MEZZAVIA, 20167 AJACCIO, représentée par Monsieur Mathieu CANAVESE domiciliée lieu-dit RENASCA, Chemin d'Acqualonga, MEZZAVIA, 20167 AJACCIO, l'exploitation d'un fonds de commerce de taxi qui comprend l'autorisation de stationnement n°06 délivré par la mairie d'Ajaccio le 28 mars 2000. Ledit fonds de commerce est exploité sur la commune d'AJACCIO pour une durée indéterminée à compter du 1er décembre 2022.

N° 62

AVIS

Suivant acte sous signature privée en date à Calvi du 18/01/2023. Monsieur François Luciani, demeurant Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi, Immatriculé au RCS Bastia n°306 432 279. A donné en location-gérance à : La Société CMC, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social 15, Rue Clémenceau, 20260 Calvi. Un fonds de commerce de Restauration sis 15, Rue Clémenceau, 20260 Calvi en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, à compter du 01/01/2023 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Nom de l'enseigne : Le Royal.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 janvier 2023, à BRANDO [20222], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

CORSICA QUAD

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La réalisation de randonnées en véhicules motorisés encadrées, la location d'engins de randonnées motorisés, l'achat, la revente, et la réparation de ces matériels. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Hameau de Silgaghja, Favole, 20222 Brando.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusive-

ment.
Président : Madame VALERY Julia. Née le 16 juillet 1986 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Hameau de Silgaghja, Favole, 20222 Brando, de nationalité française. Célibataire,

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,



N° 64

AVIS

Par AGE du 22 novembre 2022, les associés de la société BAFECO, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est Lot 10B - Campo Vallone - 20620 BIGUGLIA [889 077 426 RCS BASTIA], statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

N° 65

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 47 parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle" le 16 Décembre 2022 concernant l'adresse du fonds donné en location gérance. Lire : 2, Rue Jules Mondoloni - 20600 BASTIA ;
En lieu et place de : Avenue de la Libération - Ponte Prado - 20600 BASTIA.

N° 66

AVIS

L'assemblée générale du 8 décembre 2022 de la société B.F. PROMOTION, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège est Résidence Roi Théodore, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao [82525158 RCS Bastia] a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

EXPOSITION

Le carnaval des animaux

Vanessa Hié est née en 1974; elle a grandi avec *Casimir et L'île aux enfants*, *Tom Tom et Nana*, les Playmobils... Et dès l'enfance, elle dessine, découpe, colle, bricole des papiers et cartons pour créer des «bestioles». Un hobby d'enfant dont, devenue adulte, elle fera son métier. Après des études à l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art-Olivier de Serres, elle devient illustratrice. Appréhendant par dessus tout le «*contact avec la matière*», elle travaille principalement la peinture acrylique, en peignant toutes sortes de papiers, qu'elle va ensuite découper ou déchirer afin de les combiner entre eux puis de les coller; parfois, elle ajoute des détails au pinceau pour caractériser ses formes, mais elle aime aussi, à l'occasion, laisser une part au hasard. L'exposition présente les illustrations qu'elle a réalisées pour l'album livre/audio *Le carnaval des animaux*, paru en 2011 chez Didier Jeunesse: dinosaures à lunettes jouant de la harpe, kangourous troubadours, pingouins violonistes, lapins joueurs de banjo, éléphants contrebassistes, lion maniant la baguette de chef d'orchestre avec indolence, ou encore tortue déguisée en lion, son bestiaire insolite évoque les grands spectacles de rues et les soirs de Mardi gras.

Jusqu'au 29 février 2023. Médiathèque l'Animu, Porto-Vecchio. [04 95 23 35 89](tel:0495233589) & www.portivechju.corsica/agenda/



MUSIQUE

Rencontres de Calenzana-Invernale

Pour cette troisième édition de la déclinaison hivernale des Rencontres de Calenzana, l'association RMCC fait la part belle aux musiques traditionnelles et de composition. Formation et diffusion sont au cœur de ce projet avec des stages, conférences et concerts organisés autour des chants et musiques du monde. Cinq master-classes sont organisées, s'il est nécessaire de s'y inscrire au préalable, elles sont ouvertes à tous, sans prérequis: musiques et chants arméniens; polyphonies géorgiennes; musiques et chants iraniens; chant diphonique bouriate et polyphonies corses. Six concerts sont proposés. Le 9, le groupe corse Balagna, avec un répertoire composé de morceaux choisis parmi le répertoire traditionnel corse (qu'il soit polyphonique, profane, sacré, monodique ou encore instrumental) mais aussi de créations aux influences diverses. Le 10, récital du chanteur et instrumentiste Dalajjargal Daaansuren; originaire de la région de Dundgobi, en Mongolie, il a appris à jouer du morin khuur [vielle à tête de cheval] dès l'âge de 3 ans, par la suite, il s'est également formé aux techniques du chant de gorge mongol. Le 11, le groupe géorgien Iberi [voix et instruments] interprète des chants de dix régions différentes de la Géorgie: chansons folks urbaines, berceuses, chants liturgiques, chants du travail et ballades. Le 12, l'ensemble iranien Chemirani: zab [instrument à percussion traditionnel], luth saz, flûte et radif [chant classique persan]. Le 13, l'ensemble arménien Levon Chatikyan fait découvrir des instruments traditionnels tels que le doudouk [hautbois], le blul [flûte] et le kanon [instrument à cordes pincées de la famille des cithares sur table]. Le 14, The Curious Bards: cinq instrumentistes issus du monde de la musique ancienne qui ont intégré à leur pratique et leur parcours professionnel les musiques traditionnelles irlandaises et écossaises.

Du 9 au 14 février 2023, concerts à 20 h 30. Chapelle Sainte Restitude, Calenzana. [04 95 30 59 41](tel:0495305941) & rencontresdecalenzana.fr

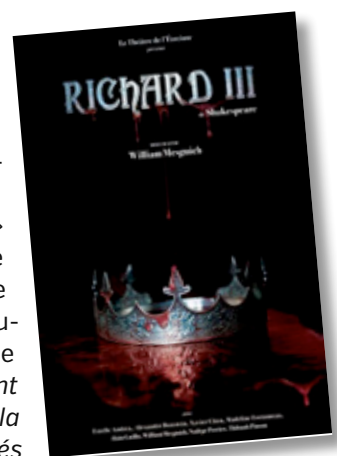


THÉÂTRE

Richard III

Bien plus que son règne, qui ne dura que deux ans, on retient surtout de lui la pièce que lui consacra Shakespeare, plus d'un siècle après sa mort, avec un monologue qui reste un morceau de bravoure, au théâtre comme au cinéma (puisque la pièce a été plusieurs fois portée à l'écran) et une réplique restée fameuse, même si on oublie parfois son origine: «*Mon royaume pour un cheval!*» Mort à 32 ans, en 1485, lors de la bataille de Bosworth, Richard III, dernier roi d'Angleterre issu de la maison d'York, a laissé le souvenir d'un être froid, calculateur, fourbe et tyrannique, et la pièce de Shakespeare, écrite dans les premières années de sa carrière de dramaturge, y est pour beaucoup. Elle met en scène l'ascension et la chute brutale d'un tyran. Le comédien et metteur en scène William Mesguich a choisi de donner sa propre version de cette œuvre qui «*fait incontestablement partie de la galaxie des monuments de la tragédie. [...] Le désir de vengeance, la soif de pouvoir, la volonté irrépressible d'éliminer ceux qui s'opposent, le rapport intime au destin, les augures magnifiés par des apparitions fantomatiques, la hantise de la trahison, la violence du châtement composent ce maelström de poésie et de fureur. [...] Richard III est baroque, effervescent, poétique et cruel. C'est un concentré d'apocalypse qui se déroule sous nos yeux et qui rappelle tragiquement les agissements de tous les extrémistes assoiffés de pouvoir. Richard III ébranle les consciences, nous fait nous reconnaître meilleurs face à la monstruosité.*» La pièce sera créée au printemps 2023. Pour l'heure, William Mesguich et ses comédiens, accueillis en résidence de création au Théâtre de Propriano puis au Centre culturel Natale Rochiccioli de Cargèse, présentent leur travail en cours autour de cette «*fresque dantesque*» qui «*réfléchit le monde majestueusement*».

Le 11 février 2023, 19h. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargèse. [09 62 61 95 14](tel:0962619514) & www.cargese.corsica/spazio-culturale-natale-rochiccioli/



SPECTACLE INÉDIT POUR "LES RESTOS"



Le 22 avril 2023, à 20h30, le Palatinu d'Ajaccio accueillera une cinquantaine d'artistes corses et quelques surprises pour un concert scénarisé de 2h30, dont les fonds seront directement versés aux Restos du Cœur. Une version corse des Enfoirés, créée à l'initiative du musicien Régis Gomez.

En 1985, Coluche créait les Enfoirés dans le but de réunir un maximum d'artistes francophones afin de chanter pour les Restos du Cœur ; 38 ans plus tard, c'est avec le même esprit que le musicien ajaccien Régis Gomez a souhaité monter un show d'ampleur, Escale en Corse. Présenté le 22 avril 2023 sur la scène du Palatinu à Ajaccio, ce spectacle réunira une cinquantaine d'artistes insulaires. Un projet qu'il mûrit de longue date. « En regardant les spectacles des Enfoirés à la télé, je me suis dit que c'était tout à fait possible de faire un spectacle de cette ampleur en Corse avec le vivier artistique que l'on a ici. J'ai parlé de mon idée à Patrick Fiori, qui est très impliqué dans les Enfoirés, et il a contacté le réseau des Restos du Cœur », raconte celui qui est notamment membre des Chjami Aghjalesi. L'idée séduit rapidement le conseil d'administration national de l'association qui décide de lui accorder un blanc-seing inédit. « En dehors de celui des Enfoirés, nous sommes le seul spectacle parrainé par les Restos du Cœur, glisse Régis Gomez avec fierté. Cela met un peu la pression. Je suis passé d'un petit projet à quelque chose d'énorme. » Alors très vite il constitue une petite équipe de bénévoles parmi lesquels sa fille Laura, en charge de la communication et à l'origine de l'affiche du spectacle, Isabelle Torre, ancienne présidente des Restos du Cœur de Corse-du-Sud, Cédric Fruhauf, directeur du Palatinu, venu apporter sa vision technique au projet, et Francky De Peretti, en charge de la scénographie. « Il a été à l'initiative de beaucoup de comédies musicales comme Napoléon l'épopée intime. C'est quelqu'un qui a l'habitude de ce genre de projets. » Pour preuve, à ses côtés ce ne sont pas moins de 2h30 d'un show musical découpé en plusieurs tableaux scénarisés et chorégraphiés qui ont été imaginés. Sur scène chanteurs, musiciens, humoristes, et danseurs corses seront en outre accompagnés d'un orchestre et de choristes. De quoi promettre « une scène grandiose, rythmée par de nombreuses surprises. Nous avons décidé de dévoiler petit à petit les artistes qui vont être sur scène. » Régis Gomez précise que de nouveaux visages seront révélés deux fois par semaine sur les réseaux sociaux du spectacle*. Dans les premiers à

avoir été annoncés, on trouve d'ores et déjà l'incontournable Jean Menconi, Alexandra Alfonsi Ferrandini du groupe féminin I Maistrelli, ainsi que les jeunes chanteurs Florian Carrié, Adrien Susini et Diana Saliceti. « Nous nous retrouvons à la tête d'un gros spectacle que nous avons créé de toutes pièces. C'est la troupe des Restos corse. » Le spectacle sera parrainé par deux artistes qui ont plus d'une fois foulé les planches pour les Enfoirés : Alizée et Patrick Fiori. « Cela fait deux ans que nous travaillons sur ce projet. Nous nous donnons vraiment les moyens de proposer quelque chose de bien, de manière à ce qu'il y ait un taux de remplissage, pour que les Restos du Cœur en tirent le bénéfice le plus important. C'est notre façon à nous, artistes, de tendre la main à l'association », ajoute Régis Gomez qui salue à ce titre l'envie d'aider des nombreux artistes et autres bénévoles impliqués dans le projet et précise que « Dès que l'on achète sa place sur corsebillet, l'argent est versé à l'antenne corse des Restos du cœur. Cela ne transite par aucun autre intermédiaire. » Et il y a fort à parier que le concert sera un succès. Alors que les ventes des entrées ont commencé mi-janvier, plus du tiers du Palatinu affiche déjà complet. « Les gens ont réservé leur place sans savoir qui ils allaient voir. On sent qu'il y a la volonté de passer un bon moment, mais aussi de donner un coup de main aux Restos du Cœur, sourit l'organisateur. Si cette édition est un succès artistique et économique pour les Restos, peut-être que l'année prochain on réfléchira à renouveler l'expérience. » En attendant le grand jour, chaque artiste peaufine sa partie de son côté. « Les chanteurs travaillent leur chanson dans leur tonalité. Les musiciens ont les grilles d'accords dans les tonalités des artistes. Les danseurs et comédiens travaillent de leur côté sur leurs tableaux. Et puis nous nous retrouverons au Palatinu pour une semaine de résidence où tout va s'imbriquer en un grand tout, explique Régis Gomez. Je suis très content que tous ces artistes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble puissent se connaître et monter un tel spectacle. » ■ Manon PERELLI

* Facebook : <https://www.facebook.com/escaleencorselespectacle>
Instagram : https://www.instagram.com/escaleencorse_lespectacle/

COMMERCE INDÉPENDANT ET ARTISANAT

CROIRE EN L'E.COMMERCE DE PROXIMITÉ

Du 9 au 12 février, la fédération des unions des commerçants et des artisans du Grand Bastia organise son salon des affaires à Bastia, place St Nicolas. L'occasion de dresser un état des lieux de la situation économique du commerce de proximité mais aussi d'évoquer les ambitions pour 2023.



Olivier Simoni et Alexis Vautrin

Pour l'édition 2023 du Salon des affaires, la fédération des Unions des commerçants et des artisans du Grand Bastia a vu les choses en grand : « Comparé aux années précédentes, nous accueillons cette année les commerces de Corte et de la Plaine orientale. Nous augmentons aussi le nombre de commerçants présents de 40 à 60 avec l'espoir d'attirer plus de monde que l'an passé où nous avons atteint les 15 000 visiteurs, indique Alexis Vautrin, le président de l'association des commerçants du centre-ville de Bastia, qui compte 150 adhérents. Cela permet de pouvoir échanger avec des commerçants de la Plaine orientale et du Centre Corse et pour nos commerces, c'est la possibilité d'écouler nos stocks tout en permettant aux clients de faire des affaires ». Le salon, qui propose des produits allant de l'habillement à la décoration en passant par le sport, regroupe plutôt des indépendants que des enseignes franchisées. Au-delà de l'événement, il offre l'occasion de se pencher sur la situation économique des commerces du Grand Bastia. « Si à une époque on pouvait bien vivre de son commerce, aujourd'hui on peut juste vivre et pour certains survivre, estime Alexis Vautrin. Le commerce de proximité meurt petit à petit à cause d'internet qui est le concurrent principal, parfois nous sommes même concurrencés par les marques que nous vendons. C'est très compliqué de maintenir les clients en boutique et de s'aligner sur les prix. À Bastia, nous n'avons pas assez de volume. » Autre grand facteur de la baisse de fréquentation des commerces, celle du pouvoir d'achat. L'attractivité du centre-ville de Bastia est aussi remise en cause : « Il y a de moins en moins de clients qui viennent des communes voisines comme Biguglia ou encore Lucciana. On n'arrive plus à attirer du monde. » Le président des commerçants du centre-ville de

Bastia pointe la question du stationnement, « problématique que connaissent toutes les villes de France ». Christine Quastana, manager commerce à la Chambre de commerce et d'industrie de Corse, en charge des associations de commerçants de la Haute-Corse, confirme : « Le consommateur qui n'arrive pas à se garer s'en va. Cela fait des années que je parle avec les commerçants et c'est un problème récurrent. On avait fait des opérations avec des places gratuites, la gratuité à certaines heures. La CCI et les partenaires avaient subventionné. Nous n'arrivons pas à résoudre ce problème du stationnement ». Olivier Simoni, président de la fédération des unions de commerçants et des artisans du Grand Bastia qui compte 400 adhérents, se veut plus nuancé : « Nous ne pouvons pas dire que nous ne vivons pas du commerce, sinon il y aurait eu de grandes fermetures. On nous les annonce, mais malgré ça on fonctionne. Les commerçants sont des investisseurs, des entrepreneurs, on se réoriente, on se diversifie, on arrive à faire. Le commerce est à l'équilibre de manière générale. On ne peut pas espérer faire mieux, aller plus haut, ça sera compliqué pour 2023, peut-être que 2024 nous offrira de nouvelles perspectives. Nous sommes arrivés à un seuil de stabilité, on peut aller toujours plus bas mais le gouvernement et le monde économique sont conscients de la situation, sinon ce serait la fin. Mais les investissements sont moindres, on vit sur un acquis, il faut trouver des solutions pour aller plus loin. » Le côté positif pour Alexis Vautrin, c'est « le travail en collaboration » en redynamisant le commerce par le marketing. Et cela commence par le Salon des affaires. La première étape est sémantique : « Un Salon des affaires plutôt qu'une braderie. Nous avons décidé de changer la dénomination car elle avait une connotation péjorative,

«Il faut créer une atmosphère pour donner aux familles l'envie de se balader, d'aller boire un café, de rentrer dans les boutiques. Le but est d'attirer les personnes de l'extérieur.»

«On était capables de livrer dans l'heure dans le centre-ville de Bastia, en quelques heures sur le Grand Bastia et en moins de 48 heures sur la Corse.»

enlevait un certain côté qualitatif».

Mais le gros morceau du plan d'action des commerçants bastiais pour 2023, c'est le travail sur l'attractivité. *«Décorer le centre-ville pour le printemps. Se mettre en relation avec d'autres associations pour proposer des animations plus attractives. Les cracheurs de feu, ou encore les personnes qui jouent de la guitare au bord de la route, cela n'attire plus grand monde»* note Alexis Vautrin pour qui, à l'ère des réseaux sociaux, il faut rendre la ville *«instagramable. Il faut créer une atmosphère pour donner aux familles l'envie de se balader, d'aller boire un café, de rentrer dans les boutiques. Le but est d'attirer les personnes de l'extérieur»*. À l'image de ce que l'on peut retrouver dans de nombreuses rues commerçantes partout en France ou en Europe, toutes proportions gardées. Une telle initiative est-elle possible dans une ville de la taille de Bastia? *«Créer une ambiance, c'est tout simple, mais ça a un coût et le nerf de la guerre c'est l'argent»* rappelle Christine Quastana.

Pour Olivier Simoni, *«l'attractivité passe aussi par l'organisation commerciale de la ville. Bastia compte de nombreuses banques, des dizaines d'agences immobilières»*. Des commerces passifs qui ne créent pas une dynamique commerciale. Pour le président de la fédération, *«Il faut créer des boutiques éphémères et une offre globale qui soit attractive avec une atmosphère, on s'arrête manger une pizza, on passe devant un créateur»*. Christine Quastana cite l'exemple de la Rue Napoléon, piétonne, *«qui a retrouvé un second souffle avec les métiers de bouche»*.

Pour autant, fédérer autour des projets n'est pas une tâche aisée, indique Alexis Vautrin: *«Chaque rue est différente. Il y a des rues plus excentrées, des rues où il y a moins de spectacle. On essaye de mettre des bons cadeaux. C'est compliqué, on n'est pas beaucoup. Pour avoir plus de choses, il faut plus d'adhérents.»* Dans son optique de relance, l'association des commerçants du centre-ville de Bastia a fait le choix de se doter d'un community manager, d'un référent pour aller au contact des associations.

Si le plan d'action pour la clientèle physique semble établi, reste la question de la consommation en ligne. Pour Olivier Simoni, *«C'est la première problématique, c'est indéniable. Et cela concerne tous les commerces, car c'est une habitude de consommation»*. Loin d'être défaitiste, le président de la fédération des Unions des commerçants et des arti-

sans du Grand Bastia croit en la force du commerce de proximité sur internet. Pour lui, la clef, *«c'est l'immédiateté, on a une envie, on a un besoin et dans l'immédiat on va pouvoir l'avoir. S'il y a des produits spécifiques que l'on trouve uniquement en ligne, à Bastia et sur la Corse, on a quand même une offre»*. Il invite les gérants à sortir des idées préconçues: *«Je pense que les commerçants ont cru ne pas avoir la capacité de rebondir sur le commerce web alors que c'est faux. Aujourd'hui n'importe quel commerce peut vendre sur le web à travers les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ou encore Tik Tok»*. Il rappelle l'expérience du site Compru Qui mis en place après l'arrivée de la pandémie et des confinements. *«On a très bien fonctionné. On était capables de livrer dans l'heure dans le centre-ville de Bastia, en quelques heures sur le Grand Bastia et en moins de 48 heures sur la Corse. Et cela a disparu. On peut être plus intéressants que les grands sites marchands où les délais se sont rallongés depuis quelques temps.»* Certes gérer un site internet, une logistique de livraison a un coût et demande des moyens humains. *«Mais ça fonctionne!»* insiste Olivier Simoni. *Cela peut représenter jusqu'à 40 % du chiffre d'affaires. On peut faire du click and collect. Côté transports, pourquoi ne pas créer une conciergerie dans les gares et livrer à domicile, c'est une idée à creuser. La Poste a mis en place des solutions, et au niveau insulaire, il y a tout un tas de petits transporteurs. Ce n'est pas compliqué, c'est une question d'organisation. Peut-être créer une association qui vous amène le package, qui s'occupe de la logistique. Ce n'est pas non plus le bout du monde. C'est un travail de fond à mener avec les acteurs institutionnels. La formule est à trouver. On a vu des fleurons français qui n'ont pas pris le virage de l'internet et ont disparu»*. Du côté de la CCI, des actions sont mises en place, notamment en ce qui concerne les supports d'ingénierie, précise Christine Quastana. Le but est de favoriser la transition des commerces de proximité vers le numérique et la mise en place de nouveaux services.

Stationnement, attractivité et concurrence des géants du web. Depuis près de deux décennies, ce sont les principaux maux qui touchent les commerçants, à Bastia comme ailleurs. La solution reste l'adaptation et l'innovation. C'est en tout cas la feuille de route des commerçants du Grand Bastia pour 2023. ■ **Christophe GIUDICELLI**

CARNETS DE BORD

LA PROVINCE, LA BARBE ET LE PRINCE

par Béatrice HOUCHARD



Peut-on vraiment continuer d'appliquer un système de retraite par répartition, vertueux et solidaire [ceux qui travaillent financent les pensions de ceux qui ne travaillent plus] dans une époque où il y a plus de seniors qui prennent leur retraite que de bébés accueillis dans les maternités ? Ce n'est pas ainsi qu'a été abordée, dans une ambiance fiévreuse, la énième réforme des retraites soumise au Parlement et à l'opinion publique depuis trente ans. D'ici à ce que les quadras d'aujourd'hui arrêtent de travailler, il y en aura bien d'autres...

Dommage. Le sujet offrait l'occasion de mettre sur le métier une belle réflexion sur le sens du travail, la pénibilité, l'emploi des seniors, la place des loisirs, la semaine de quatre jours mais aussi l'essentiel sujet de la démographie... et pourquoi pas les bienfaits d'une activité, éventuellement réduite, mais qui permet de prendre de vitesse la dépression et les maladies dégénératives.

J'ai le souvenir d'avoir entendu Michel Rocard rêver de ce grand chantier politico-philosophique. C'était en 1995, juste avant les grandes grèves contre les réformes d'Alain Juppé, et nul ne l'avait écouté. Emmanuel Macron rêvait à son tour d'être « disruptif », de bousculer les codes et les usages. Résultat : il fait une réforme à l'ancienne, sans rien bousculer du tout sauf des gens qui, très naturellement, n'entendent pas d'une bonne oreille qu'on veuille les faire travailler deux années de plus.

Donc, tout le monde ou presque est mécontent. Avec d'intéressantes nuances. Quand on regarde la carte des manifestations qui se déroulent le mardi en France, depuis le 31 janvier, pour protester contre la réforme, on est frappé par un élément : ce ne sont plus Paris et les grandes métropoles qui descendent dans la rue. Ce sont les villes moyennes, affichant un nombre de manifestations en forme de records : près de 8000 personnes à Châteauroux, 7000 à Alès, 13000 à Charleville, 9000 au Mans, 5000 à Foix (pour 25000 habitants), 6000 à Lannion, 9000 à Vannes, 8000 à Digne et près de 10000 personnes à Blois, où l'on comptait jadis les manifestants par centaines quand on était gentil.

En faisant la moyenne entre les chiffres des préfectures et ceux des syndicats [pas si éloignés les uns des autres pour

une fois], on estime que 5 à 10 % de la population de certaines agglomérations étaient dans la rue, dans des villes où il y a beaucoup de fonctionnaires et d'ouvriers, plutôt syndiqués, et où le premier employeur est souvent l'hôpital.

LA JACQUERIE QUI SOMMEILLE

Ce mouvement dit deux choses importantes : d'abord, le temps n'est plus où l'on « montait » à Paris pour manifester son désaccord ou sa colère comme dans la seconde partie du XX^e siècle. On reste chez soi, Paris a perdu ô combien de son lustre et la « province » est très bien chez elle pour dire son mal-être. Ensuite, on retrouve peu ou prou, dans ces chiffres de manifestants, bien autre chose que la retraite à 64 ans : il n'est pas besoin de gratter beaucoup pour y trouver la désindustrialisation, le recul des services publics, les déserts médicaux, les commerces qui ferment en même temps que l'école, etc. À force de caricaturer les « gilets jaunes » par la faute de ceux d'entre eux qui ont basculé dans la violence, on a oublié où le mouvement avait débuté en 2018 : dans ces villes moyennes, justement ; sur les ronds-points devenus lieux de rencontre ; avec des gilets jaunes pris au pied de la lettre : un vêtement revêtu pour que son porteur soit vu.

Jérôme Batout, qui est philosophe et économiste, vient d'écrire *La revanche de la province* (Éditions Gallimard). L'impudent ! Il ose dire « province » quand le langage à la mode n'en pince que pour les « territoires », les « ruralités », le « local » ou les « périphéries » ! Rien que pour cela, il mérite d'être mentionné. Il explique à quel point *Paris et le désert français*, écrit en 1947 par Jean-François Gravier, est bon à enfouir dans les souvenirs. Le déclin de Paris, qui n'est plus la Ville-lumière de jadis, les décentralisations successives, le développement des métropoles et le confinement sont passés par là.

Paris a longtemps regardé de haut la « province » ? La province le lui rend bien et la toise avec davantage d'indifférence que d'envie. Analyse de Jérôme Batout : « Cette crise marque sans doute la révolte d'une province qui a pris conscience de son abandon. C'est le cri d'une France répudiée qui se sent dans un premier temps, condamnée à décliner, à être sacrifiée. C'est ensuite la demande d'un retour dans le destin français. » À la



Photos DR

place des gouvernants actuels, depuis six mois singulièrement plus représentatifs de Paris et des métropoles que du reste de la France, on regarderait de plus près ces jacqueries qui sommeillent.

LE DESTIN DES «EX»

Si Édouard Philippe pense désormais à l'élection présidentielle, ce ne sera sûrement pas en se rasant. Et pour cause: l'ancien Premier ministre, en fonction de juin 2017 à juillet 2020, souffre d'une maladie nommée «alopécie», chute temporaire (ou définitive) des poils et des cheveux. À Matignon, on avait vu sa barbe grise devenir à moitié blanche. Le stress et le surcroît de travail, pensait-on. Puis il a perdu ses sourcils, il est en train de perdre sa moustache et ses cheveux devraient suivre. La maladie n'a heureusement aucune incidence sur sa santé mais change singulièrement son visage: ce n'est pas tout à fait le même Édouard Philippe que l'on a devant soi, en photo ou sur son écran.

Si on y fait allusion, ce n'est pas par voyeurisme mais parce que lui-même veut en parler, comme il l'a fait l'autre matin sur BFMTV, pour éviter les rumeurs et pour qu'on ne raconte pas (vous connaissez les réseaux sociaux) qu'il souffre d'une maladie grave. Possible candidat à la succession d'Emmanuel Macron en 2027 – il ne s'en est jamais caché – le maire du Havre déblaie le terrain. C'est sage, à condition que le seul sujet de conversation voire de débat sur lui ne devienne pas cette alopécie somme toute secondaire.

L'autre «ex» de Matignon semble ne pas avoir de problème capillaire: Jean Castex (Premier ministre de juillet 2020 à juin 2022) semble heureux comme un poisson dans les eaux parfois saumâtres de la RATP. Pensez donc: il adore les transports et rêverait, dit-on, de «finir» à la présidence de la SNCF. Alors qu'Édouard Philippe gère sa ville normande et anime ses réseaux pour préparer les échéances suivantes, Jean Castex passe ses journées à regarder, ligne par ligne, l'état du trafic de la RATP pour contempler l'ampleur du désastre, avec des métros plus éloignés les uns des autres et des bus supprimés faute de conducteurs.

Jean Castex a du pain sur la planche. Les reportages décrivent

un homme heureux, que le dialogue social ne rebute pas, qui a déjà mis pas mal de salariés et de syndicalistes dans sa poche. Quand il va visiter les salariés, de jour ou de nuit, c'est généralement sans prévenir et sans caméras de télévision.

La tâche est rude et «la pente est forte» comme disait un autre «ex» Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin. Question que se posent évidemment les journalistes: et si Jean Castex pouvait, lui aussi, être un «recours» après le second quinquennat d'Emmanuel Macron? Poser la question il y a un an était encore une forme d'incompétence ou d'humour. Aujourd'hui où tout est possible en politique, la porte semble vaguement entrouverte. Il faut toujours se méfier du festin des «ex», même quand on n'y croit pas vraiment. Jean Castex fait «tout par passion et rien par hasard», confient ses proches.

BATAILLE POUR VERSAILLES

Avec les «faits du Prince» successifs, on n'est jamais déçu. Cette fois, il s'agit d'un triple fait de trois Princes et l'affaire touche au ridicule. Catherine Pégard, excellente journaliste, notamment au *Point*, avait été nommée en 2011 à la tête du château de Versailles par Nicolas Sarkozy, dont elle était devenue la conseillère à l'Élysée. Elle y a été confirmée par François Hollande, puis par Emmanuel Macron. C'est ce qu'on appelle un beau parcours. Cette fois, l'ex-journaliste est touchée par la limite d'âge (elle a 68 ans) et devait quitter ses fonctions au plus tard en 2022. Mais elle est restée, faute de nomination d'un successeur. Emmanuel Macron ne veut pas qu'elle s'en aille. Le Conseil d'État a refusé de reculer l'âge limite de la présidence de Versailles. Le Sénat a renvoyé à la figure du chef de l'État un amendement exigeant de prolonger le mandat de dame Pégard jusqu'aux Jeux olympiques de 2024... sous prétexte que les épreuves d'équitation se dérouleront... à Versailles.

Cela dit, à presque 69 ans, Catherine Pégard est une presque gamine à côté des deux hommes qui se disputent la présidence de l'Institut du monde arabe, poste où il n'y a pas de limite d'âge: Jack Lang, 83 ans, en fonction depuis 2013, se voit disputer son titre par l'ancien ministre Jean-Yves Le Drian, 75 ans. Comme d'habitude, c'est le Prince qui choisira. Mieux vaut en sourire. ■



U LEGNU PÈ A TRANSIZIONE ECULUGICA!



Installation des chaudières biomasse

Aides financières & assistance opérationnelle

Collectivités, Entreprises ←

Appelez le 04 95 10 98 64

